



Maison des Associations
61 bis rue Paul Doumer
17200 ROYAN
Tel 05 46 02 36 27/06 74 78 84 91
Mail : contact@royanrandeau.fr
voyage@royanrandeau.fr
www.royanrandeau.fr/

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble Quai
33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois
Fontanot 92000 Nanterre

Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



NOTICE D'INFORMATION 2025-01 HAUTES PYRENEES

SEJOUR RAQUETTES A NEIGE
DU 31 JANVIER AU 3 FEVRIER 2025
(4 jours – 3 nuits)



VILLAGE VACANCES
CEVEO
42, rue de la Lanne
65120 LUZ SAINT SAUVEUR
TEL 05 62 92 84 72

Le séjour est ouvert aux adhérents de ROYAN RAND'EAU titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance R.C. minimum. Dans la mesure des places disponibles, ouverture possible à d'autres licenciés de la FFRandonnée avec licence FFRandonnée 2024/2025.

Nombre de participants : Minimum 45 – Maximum 52

PROGRAMME

Nous serons accueillis par le village vacances CEVEO, idéalement situé au pied du Parc National des Pyrénées, sur la station de sports d'hiver et thermale de Luz Saint Sauveur.

Des accompagnateurs en montagne titulaires du brevet d'état encadreront nos groupes de niveaux différents pour permettre un meilleur choix de difficulté.

VENDREDI 31 JANVIER

Départ Petite Place face à la gare de Royan à 05h45 en car AUNIS SAINTONGE (rassemblement 05h30) pour une arrivée à Luz-Saint-Sauveur vers 13h. Déjeuner au village vacances. Après-midi : petite randonnée sans raquettes autour de Luz-Saint-Sauveur encadrée par 3 accompagnateurs. Remise des chambres et installation vers 17h. Pot d'accueil et dîner vers 19h.

SAMEDI 1er, DIMANCHE 2 et LUNDI 3 FÉVRIER

Randonnées raquettes, encadrées par 4 accompagnateurs (4 niveaux) – pique-nique tiré du sac. (**prévoir contenants, couverts, gobelets, gourdes réutilisables, sacs à déchets...**)

Selon les conditions météorologiques, dîner prévu le dimanche soir dans un restaurant d'altitude et randonnée raquettes nocturne inclus.

RETOUR : départ de Luz-Saint-Sauveur le lundi vers 17h et dîner en cours de route

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

COÛT DU SÉJOUR

IL EST FIXÉ A 455 € PAR PERSONNE
(Assurance annulation/interruption facultative en sus)
PRIX RÉVISABLE SUIVANT MODIFICATION TARIFAIRE DE NOS PRESTATAIRES

Ce tarif comprend exclusivement :

Le transport en car AUNIS SAINTONGE Royan/Royan et déplacements sur site, la pension complète (hébergement en chambre double avec sanitaires privés complets), boissons comprises (café non compris), le dîner en restaurant d'altitude et le dîner du retour au restaurant, les taxes de séjour, les animateurs, la location de raquettes et bâtons, les pourboires, l'accès à l'espace balnéoludique chauffé et couvert.

ASSURANCES

Nous vous proposons et vous conseillons vivement de souscrire une assurance ANNULATION/INTERRUPTION à 29€, suivant les conditions générales relatives aux assurances facultatives visibles sur notre site internet (Annexe 10).

Cette assurance ne peut être souscrite qu'à l'inscription au voyage, le bulletin est à télécharger sur le site de Royan Rand'eau

Néanmoins si vous choisissez de ne pas prendre cette assurance et optez pour celle qui peut être incluse lors du paiement avec certaines cartes bleues, nous vous informons que vous devrez effectuer vous-même, en cas de sinistre, les démarches auprès de la compagnie d'assurance associée à votre carte .

INSCRIPTION

Chaque participant doit compléter et signer le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site de Royan Rand'eau.

Les dossiers complets doivent être adressés **exclusivement par courrier postal et uniquement à partir du :**

25 SEPTEMBRE 2024

à Chantal BENTO – 20 route de la Grande Borne – 17120 GRÉZAC

Ils seront enregistrés par date d'envoi à la poste : SEUL LE CACHET DE LA POSTE FERA FOI.

La validation du séjour se fera le **10 OCTOBRE 2024** si le nombre d'inscrits est suffisant.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Vous avez la possibilité de régler de 3 façons différentes :

➡ **soit par chèque sous forme d'acomptes :**

* un premier de chèque de **152 €** et un chèque de **29 €** si vous souscrivez l'assurance annulation/interruption
ces chèques seront encaissés le 20/10/2024

* un deuxième acompte de **152 € encaissé le 20/11/2024**

* le solde du séjour soit un chèque de **151 € encaissé le 20/12/2024**

Ces chèques seront établis à l'ordre de **ROYAN RAND'EAU**, datés du jour de l'inscription et joints **IMPÉRATIVEMENT** au dossier d'inscription.

➡ **soit par carte bancaire** : après validation du dossier par la responsable qui sollicitera le participant pour le règlement. **Dans ce cas le règlement s'effectuera en une seule fois dans le délai qui sera précisé.**

➡ **soit par compte Paypal** : si vous êtes détenteur d'un compte Paypal ou si vous souhaitez en ouvrir un afin de bénéficier du paiement 3 fois et seulement après validation du dossier par la responsable, **le délai de règlement qui sera précisé devra être respecté.**

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas d'annulation, il sera retenu :

- La somme de 171.30 € si l'annulation intervient + de 30 jours avant le début du séjour
- La somme de 233.90 € si l'annulation intervient entre 21 à 30 jours avant le début du séjour
- La somme de 327.80 € si l'annulation a lieu entre 8 à 20 jours avant le début du séjour
- La totalité du séjour soit 455 € si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le début du séjour

CESSION DE SEJOUR

Avant le 20 DECEMBRE 2024, un participant peut céder son voyage à un autre adhérent ROYAN RAND'EAU titulaire de la licence FFrandonnée valide avec assurance RC minimum.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire dès que le dossier complet et les règlements (chèques, carte bancaire, paiement par Paypal) du montant du séjour de l'adhérent remplaçant seront reçus par la structure organisatrice

La contribution UEIT d'un montant de 6 € et la prime d'assurance de 29 € éventuellement souscrite resteront à la structure organisatrice.

RECOMMANDATIONS

Ne pas oublier : pièce d'identité, Carte Vitale et de mutuelle, licence en cours de validité

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures hautes étanches, lampe frontale pour la nocturne, sac plastique pour les raquettes, papier journal pour les chaussures, pharmacie personnelle ...

Bernard MABIT
Président de Royan Rand'Eau

Yvonne GARDE
Responsable Tourisme

Chantal BENTO
Responsable séjour

Conditions générales de ventes (annexe 12bis) et notice sur les assurances facultatives (annexe 10) consultables sur notre site www.royanrandeau.fr/nos_voyages sous la rubrique « infos pratiques voyages »

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93